

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CARTHAGE MEDICAL

Siège social : Zone Touristique "Jinen El Ouest" 5000 Monastir

Mesdames et Messieurs les actionnaires du « Carthage Médical » sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra **le dimanche 07 Juillet 2024 à 10h00** au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard de la convocation de l'AGO pour l'année 2023 ;
2. Lecture du rapport d'activité 2023 ;
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 ;
4. Approbation des états financiers de l'exercice 2023 ;
5. Approbation des conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes ;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;
7. Rapport du comité d'audit : action en responsabilité ;
8. Quitus aux administrateurs ;
9. Fixation des jetons de présence ;
10. Questions diverses.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

CARTHAGE MEDICAL

Siège Social : Z. T. Jinen El Ouest Dkhila 5000 Monastir

Projet de résolutions de la société Carthage Médical à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 07 Juillet 2024

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le retard de la tenue de l'AGO qui statuera sur les états financiers 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ___% des actionnaires présents ou régulièrement représentés.

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ___% des actionnaires présents ou régulièrement représentés.

TROISIEME RESOLUTION

Faisant suite au rapport du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2023, l'Assemblée Générale approuve toutes les conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ___% des actionnaires présents ou régulièrement représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide d'affecter les résultats déficitaires de l'exercice 2023 qui s'établissent à DT : - 1 117 941.242 en résultats reportés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ___% des actionnaires présents ou régulièrement représentés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus définitif et sans réserves aux administrateurs (.....).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à ___% des actionnaires présents ou régulièrement représentés.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément à l'article 24 des statuts, le conseil accorde un montant de 4000 Dt comme jetons de présence au titre de l'exercice 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire accorde et approuve le montant de milles dinars (.....Dt) comme jetons de présence par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à __% des actionnaires présents ou régulièrement représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire donne au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal ainsi que des toutes expéditions, copie ou extrait d'acte ou pièce y relatif, tout pouvoir à l'effet de remplir les formalités légales de publicité.